



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recyclage

Question écrite n° 103575

Texte de la question

M. Romain Colas attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur l'évolution de la filière des emballages. Depuis de nombreuses années monopole des éco-organismes, la filière des emballages ménagers et des papiers est depuis quelques mois ouverte à la concurrence. La responsabilité élargie des producteurs (REP) a été mise en œuvre par des éco-organismes sans but lucratif détenus par les sociétés assujetties à la REP. Aujourd'hui, les situations de concurrence entre plusieurs éco-organismes sur la même filière deviennent courantes en Europe remettant en cause cette non-lucrativité. Aussi, il apparaît indispensable que cette situation de concurrence dispose d'un cadre lisible et de règles claires afin d'empêcher des pratiques frauduleuses et éviter des conséquences négatives sur l'ensemble de la filière. En effet, la recherche de profits par les concurrents entraîne bien souvent une baisse de qualité de la collecte et peut favoriser une distorsion du marché résultant de la manipulation des déclarations des quantités mises sur le marché. Au regard de ces risques, il apparaît indispensable de se doter de règles claires, d'un niveau élevé de transparence et de supervision et d'un audit indépendant afin de préparer correctement le passage d'une situation de monopole à une situation de concurrence. Il souhaite ainsi que lui soient précisés le cadre et les règles mis en application pour les agréments 2017/2022 des filières des emballages ménagers et papiers afin de garantir l'efficacité et la viabilité du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Romain Colas](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103575

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2525

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)